

SAISON 2020 - 2021

PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DEMANDE DE LICENCE FFTRI

1. PROCEDURE D'INSCRIPTION

La procédure d'inscription est effectuée **en ligne** sur internet. Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez utiliser un formulaire papier mis à votre disposition en page 3.

Quelques informations préalables avant de débiter la procédure sur internet:

a).Type de licence : Nous vous recommandons d'opter pour la licence « **compétition** ». Cette option est beaucoup plus flexible et vous offre la possibilité de ne pas avoir à présenter un certificat médical si vous vous inscrivez à une épreuve et ne pas avoir à payer un Pass-Compétition.

b).Assurance : Sachez que lorsque vous prenez votre licence vous bénéficiez de l'assurance fédérale « **de base** ». La majorité des adhérents choisissent celle-ci. Toutefois, la fédération vous offre aussi la possibilité de prendre une option facultative complémentaire afin d'être mieux couvert, ceci moyennant un supplément de coût. Dans ce cas, il faut imprimer le formulaire d'assurance complémentaire et le retourner à l'assureur de la fédération. Tout cela est bien expliqué dans la partie « Assurance » de la procédure d'inscription en ligne.

c).Assurance vélo : Elle est très rarement souscrite par les adhérents car le niveau du remboursement est relativement bas en regard du prix d'un vélo.

d).Cotisation : Le Triathlon Conflent Canigó a choisi d'inclure le prix de la licence dans le montant de la cotisation que vous verserez au club. Les licences seront ensuite payées à la FFTRI. **Donc, vous ne devez rien payer en ligne. Mais seulement imprimer votre demande de licence.**

e).Certificat médical : (voir pièce jointe) Le triathlon n'est pas un sport « à contraintes particulières ». Si vous n'avez pas encore de certificat médical, nous vous recommandons d'en obtenir un en prenant le modèle de celui recommandé par notre fédération de tutelle (voir pièce jointe). Si vous en avez déjà un de moins de 3ans, il doit mentionner clairement « la non contre indication à la pratique d'un sport en compétition ». Lors du renouvellement de licence, vous devez remplir un « questionnaire santé ». Si vous avez répondu, oui à une question, vous devrez retourner chez le médecin pour qu'il vous délivre un nouveau certificat médical. Si vous avez répondu non à toutes les questions, votre certificat médical initial reste valable. **Attention le certificat n'est valable que 3 ans que si vous n'avez pas rencontré de problème de santé**

e).Votre inscription sera finalisée qu'après avoir remis au club les documents suivants :

- Certificat médical,
- La demande de licence dûment complétée et signée,
- La charte dûment complétée et signée
- Un chèque de règlement du montant de la cotisation à l'ordre du Triathlon Conflent Canigó (un virement bancaire est également possible, dans ce cas demander le RIB du club),

Différents cas sont à considérer selon que :

- vous vous réinscrivez au club,
- vous vous inscrivez pour la première fois,
- vous étiez déjà licencié FFTRI mais dans un autre club,

1.1. Vous êtes déjà licencié au club :

Pour renouveler votre licence, vous devez aller sur le site : « **espace tri fftri** » puis entrer le code du club et votre mot de passe qui vous donne accès à votre espace personnel.

Lorsque vous êtes dans votre espace personnel, il faut aller en haut à gauche dans « **renouveler sa licence** ».

Une page vous s'ouvrira et via à un menu déroulant où diverses questions vous sont posées, il est possible de faire des modifications si vous avez par exemple changé d'adresse postale, électronique, ou de numéro de téléphone. Enfin, votre club validera votre demande de licence après avoir reçu l'ensemble des documents (voir paragraphe d ci-dessus).

1.2. Vous n'êtes pas licencié au club et c'est votre première inscription :

Allez sur internet et recherchez le site « *espace tri fftri* ». Cliquez sur « *se licencier* ». Remplissez le petit formulaire en ligne. Vous recevrez par courriel un code d'accès qui vous permettra de faire ensuite votre démarche d'inscription.

Pour ce faire, retourner sur « *espace tri fftri* »,

Vous allez devoir remplir un questionnaire assez complet comprenant, vos noms, prénoms, date de naissance, adresse, numéros de téléphone, adresse courriel, etc. Toutes informations seront transmises au club.

Enfin, votre club validera votre demande de licence après avoir reçu l'ensemble des documents (voir paragraphe d ci-dessus).

1.3. Vous êtes licencié mais dans un autre club de la FFTRI :

La première étape est de **demandez votre mutation** en allant sur votre site lors du renouvellement. Vous allez taper le nom de votre nouveau club en remplacement de l'ancien. Cette demande va être ensuite validée par le président de votre ancien club et déclenchera l'émission d'une facture relative aux frais de mutations (qui sont de 20€ actuellement). **Attention, ces frais de mutation sont à votre charge.** Ils seront payés par votre nouveau club qui les ajoutera dans le montant de la cotisation.

Dés lors que votre ancien club aura accepté votre demande de mutation, votre nouveau club en est informé. Il validera votre demande de licence après avoir reçu l'ensemble des documents (voir paragraphe d ci-dessus).

Si vous rencontrez des problèmes pour votre inscription en ligne ou si ces explications sont insuffisamment claires n'hésitez pas à contacter Jean CARMIER au 06.13.53.84.07

FICHE D'INSCRIPTION

(À n'utiliser que si vous n'avez pas accès à internet)

1. Données personnelles :

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
Nationalité : Sexe :
Adresse :
Ville : Code Postal :
Téléphone mobile : Téléphone direct :
Adresse email : 2^{ème} adresse email :

Personne à prévenir en cas d'accident (obligatoire) :

Numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence (obligatoire) :

Première licence Renouvellement Mutation (2) Club 2019-2020 :
Pratique loisir (1) Pratique Compétition (1)

(1) : Attention, avant de cocher la case bien lire la charte de l'école et les engagements consécutifs à la pratique de la compétition ; notamment l'obligation de participer à un nombre minimum d'épreuves du challenge

(2) Le montant de la cotisation sera augmenté de 20€ correspondants aux droits de mutation versés à la FFTRI.

2. Points complémentaires :

Droit à l'image :

Par la signature du formulaire, j'ai pris connaissance que chaque titulaire d'une licence fédérale autorise expressément la F.F.TRI ainsi que ses partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves inscrites au calendrier officiel fédéral, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque licencié peut faire savoir par écrit à la F.F.TRI et au Triathlon Conflent Canigó qu'il s'oppose à la cession de son image.

Newsletter :

En validant ma demande de licence F.F.TRI j'accepte de recevoir la newsletter F.F.TRI. Si je ne souhaite plus la recevoir, je pourrai me désinscrire en cliquant de désinscription proposé sur chaque Newsletter.

Informatique et liberté :

J'accepte de recevoir par email ou courrier postal des informations et/ou des offres commerciales préférentielles de la part des partenaires de la F.F.TRI.

Triathlète magazine :

Je souhaite recevoir 3 numéros de triathlète gratuits sous forme papier sous forme numérique

3. Assurance :

Je soussigné(e) (nom prénom du demandeur de licence ou de son représentant légal s'il est mineur) :

.....reconnais avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer mon enfant

J'ai par ailleurs pris connaissance de la notice d'information établie par l'assureur qui m'a été remise m'informant **(jointe à ce formulaire) :**

Des garanties incluses dans le contrat d'assurance fédéral, de leurs modalités d'entrée en vigueur et des formalités à accomplir en cas de sinistre,

De mon droit de ne pas souscrire les garanties facultatives « atteinte corporelle individuelle » et « assistance » et de la possibilité de déduire du prix de ma licence la prime correspondante (1,08€) sous réserve d'avoir remis à mon

club/ ma ligue, l'attestation de refus de souscription des garanties « atteinte corporelle individuelle » et « assistance » (disponible dans la notice d'information dûment complétée, datée et signée.

De la possibilité de souscrire des options facultatives complémentaires aux garanties de base et précisant que si les options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de bases, elles ne permettent pas, dans tous les cas d'obtenir la réparation intégrale du préjudice.

Je ne souhaite pas souscrire d'option complémentaire,

Je souhaite souscrire l'option n°1 (5€) ou l'option n°2 (10€) ou l'option n°3 (75€)

Nota : entourer l'option choisie ci-dessus

De la possibilité de souscrire un contrat facultatif « Garantie Accident de la vie » (GAV)

Je ne souhaite pas souscrire de contrat GAV

Je souhaite souscrire la formule cochée ci-dessus.

Que mon vélo ne bénéficie d'aucune couverture d'assurance. Les dégâts matériels que je / mon enfant pourrais(t) causer à mon / son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à mon / au vélo de mon enfant ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

De la possibilité de souscrire des assurances facultatives « Dommages au vélo »

Je ne souhaite pas souscrire l'assurance facultative « Dommages au vélo »

Je souhaite souscrire l'option n°1 (150€) ou l'option n°2 (250€) ou l'option n°3 (300€)

Nota : entourer l'option choisie ci-dessus

4. Limite de responsabilité:

. Le club ne peut être tenu responsable des vols qui pourraient se produire sur les lieux d'entraînements ou de compétitions, en particulier dans les vestiaires de la piscine. Il est demandé aux adhérents de confier leurs objets de valeurs (téléphones, papiers d'identité, bijoux, vêtements de valeurs, etc.) à l'entraîneur en charge de la séance.

. A l'issue des entraînements et une fois les portillons (piscine) et/ou portail (stades) des établissements franchis, le club ne peut être tenu responsable du fait des adhérents mineurs.

. Les parents ne doivent laisser leurs enfants aux entraînements qu'après s'être assurés de la présence de l'entraîneur et lui avoir signalé l'arrivée de leur(s) enfant(s),

5. Autorisation parentale pour les mineur(e)s :

La signature du présent formulaire de demande de licence par le représentant légal vaut autorisation pour la participation du mineur concerné :

- Aux activités non compétitives proposées par le club ou les structures fédérales,
- Aux compétitions agréées par la F.F.TRI qui lui sont accessibles au regard de la réglementation générale fédérale si le mineur concerné est titulaire d'une licence « jeune » compétition

Le représentant légal pourra à tout moment refuser l'inscription du mineur à l'une des compétitions susvisées en s'y opposant expressément.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire et m'engage à respecter la Réglementation Générale Fédérale.

A..... Le.....

Nom.....

Signature du demandeur (du père ou de la mère ou du représentant légal pour les mineurs)